

Service des affaires juridiques de l'UTBM : saj@utbm.fr

Arrêté n°21 08 02 D

Portant composition du Comité technique de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard

Le directeur

Vu le Code de l'Éducation, et notamment son article L. 951-1-1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux Comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;

Vu la circulaire du 5 janvier 2018 relative à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté n°11 11 06D du 24 novembre 2011 portant création du Comité technique de l'UTBM ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 15 mars 2019 portant création d'un Comité technique d'établissement de l'UTBM ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 15 mars 2019 portant proportion Femmes/Hommes en vue des élections professionnelles 2019 ;

Vu l'arrêté n°19 04 13D du 18 avril 2019 relatif à la représentation des femmes et des hommes composant les effectifs pris en compte pour l'élection au Comité technique de l'UTBM ;

Vu l'arrêté n° 19 10 15 D fixant le calendrier électoral et l'organisation de l'élection des représentants du personnel au sein du Comité technique de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard ;

Vu le scrutin du 17 décembre 2019 ;

Vu l'arrêté n° 19 12 11 D portant proclamation des résultats des élections des représentants du personnel au sein du Comité technique de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard ;

Vu l'arrêté n° 20 01 13 D, en date du 21 janvier 2020, portant composition du Comité technique de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard ;

Vu la démission de Madame Aude DUBUISSON JOUFFROY en date du 28 juin 2021 avec prise d'effet au 31 août 2021 ;

Vu le courrier de désignation du syndicat SGEN CFTD en date du 12 juillet 2021 portant remplacement de Madame Aude DUBUISSON JOUFFROY ;

Arrête

Article premier :

L'arrêté n° 20 01 13 D portant composition du Comité technique de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard est abrogé par le présent arrêté.

Article 2 :

Les membres de droits sont :

- Le directeur de l'UTBM, autorité auprès de laquelle le comité technique est placé ;
- Le directeur général des services, responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines.

Au vu des résultats du scrutin en date du 17 décembre 2019, les représentants du personnel au sein du Comité technique de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard et au regard des règles de désignation d'un remplaçant dans le cas où un ou plusieurs sièges seraient vacants :

Nicolas JOURDAIN (SGEN-CFDT - Titulaire)
Sacha NAGRADIC (SGEN-CFDT - Titulaire)
Sébastien CHEVRIAU (SGEN-CFDT - Titulaire)
Nicolas CREANTOR (SNPTES - Titulaire)
Arnaud MUTUEL (SNPTES - Titulaire)

Rebecca BRACCALENTI (SGEN-CFDT - Suppléante)
Jean-Michel PECQUEUR (SGEN-CFDT - Suppléant)
Ludivine PELLISSIER (SGEN-CFDT – Suppléant)
Catherine HAUSER (SNPTES - Suppléante)
Abdoul N'DIAYE (SNPTES -Suppléant)

En outre, lors de chaque réunion du comité, le président est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité.

Article 3 :

Les représentants du personnel sont élus pour la durée du mandat restant à courir avant le renouvellement général.

Article 4 : Exécution et publication

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission au Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelier des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet l'UTBM et sur son intranet NUXEO.

Sevenans, le 23 août 2021


Le Directeur de l'UTBM,
Ghislain Montavon